

ENSEIGNEMENT MARITIME

Déprécarisation des enseignants de l'EM : Zéro pointé !

A lors que la déprécarisation des agents est maintenant une réalité dans les ministères de l'Éducation Nationale et de l'Agriculture et qu'elle se met en place pour les administratifs de l'enseignement maritime, **c'est un véritable zéro pointé pour les enseignants des LPM.**

A mi-parcours du plan de résorption de la précarité dans la fonction publique (2013-2016), le bilan pour les enseignants est catastrophique puisqu'un seul enseignant a été déprécarisé.

En 2014, la Direction des Affaires Maritimes avait fait le choix de ne pas ouvrir de concours réservés dans les spécialités

maritimes mais d'offrir des postes pour les concours externes. Pour l'enseignement général, aucun poste de concours réservé n'a été ouvert et les quelques reçus externes ont finalement renoncé au bénéfice de leur concours puisqu'aucune affectation en lycée maritime n'était possible. Cette gestion ubuesque a plongé certains de nos collègues dans des situations humaines, familiales et sociales très douloureuses.

Le SNETAP-FSU est intervenu dès l'automne 2013 pour dénoncer cette gestion désastreuse des concours et alerter la Direction des Affaires Maritimes en avril 2014. L'approximation de la gestion prévisionnelle des ETP disponibles, l'absence

de volonté politique et administrative de transformer des crédits d'heures en ETP ne pouvaient que conduire à ce résultat.

Nos protestations ont obligé la Direction des Affaires Maritimes à trouver des solutions « techniques » à ces difficultés récurrentes dans la gestion des concours réservés, notamment en enseignement général. Un inspecteur est missionné pour travailler sur cette question, en lien avec le Service des Ressources Humaines du ministère de l'Écologie et le ministère de l'Agriculture. L'objectif étant de permettre à davantage d'agents de se présenter à la session 2015 des concours réservés mais surtout qu'ils puissent être titularisés dans leur établissement.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a été publiée au journal officiel du 28 janvier 2014. Dans le cadre de son application, il est prévu que les régions bénéficient d'une délégation de gestion pour le FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche) et que l'Etat demeure l'autorité de gestion.

Dans les services, les agents concernés s'inquiètent pour leur avenir qui se prépare sans qu'ils disposent d'information ni que leurs responsables soient en mesure de leur apporter des précisions.

C'est pourquoi le SNUITAM-FSU a écrit une première lettre le 26 fé-

vrier 2014 au Secrétaire Général du MEDDE lui demandant notamment un état détaillé des situations locales, du nombre d'agents concernés, de l'état d'avancement des négociations entre la DPMA et l'ARF et les modalités retenues pour le devenir des personnels qui exercent en totalité ou en partie des missions transférées. Cette demande étant restée sans réponse, le SNUITAM-FSU a demandé l'inscription de ce point à l'ordre du jour du CTM du 22 mai 2014.

Retrouvez tous les courriers et le compte-rendu du SNUITAM-FSU de la réponse au CTM de la DPMA et du SG MEDDE sur le site : [http://www.snuitam-fsu.org/onglet «mer»](http://www.snuitam-fsu.org/onglet%20mer)

AFFAIRES MARITIMES

Délégation de gestion du FEAMP aux régions : quelles conséquences pour les personnels des DIRM ?

Réalisation et impression : BORDES SOULES IMPRESSIONS - Tél. : 05 46 59 01 32.



Editorial

DÉFENDRE LE SERVICE PUBLIC : UNE ARDENTE NÉCESSITÉ !



A lors que la crise économique, produite par la folie de la spéculation financière, continue d'affecter très durement les économies européennes et les populations du vieux continent, et qu'encouragée par les libéraux, l'idolâtrie de la compétitivité, du rendement et du profit devient irrationnelle, **la défense des services publics devient plus que jamais une ardente nécessité.** Dans un monde où tous les repères semblent s'effacer, où toutes les valeurs fondatrices semblent remises en cause, où toutes les institutions semblent vaciller, **les services publics restent un ciment républicain d'égalité, de justice, de solidarité et d'équité sur le territoire.** Encore faut-il que la continuité de ce service public puisse être assurée et que les missions des agents soient très clairement délimitées. La restructuration des services et l'éclatement des missions opérées ces dernières années dans les Affaires Maritimes continuent de déstabiliser de nombreux collègues qui peinent à comprendre l'objectif final de ces réorganisations et parfois même le sens de leurs missions. **A l'inverse, l'enseignement maritime a de toute évidence profité de la priorité éducative affichée par la majorité en place.** La mise en place des premiers BTS et des deux classes préparatoires à cette rentrée 2014 (qui s'accompagne de la création de 25 postes nouveaux), la mise en place du protocole de gestion pour les enseignants contractuels qui s'est traduite par une revalorisation salariale significative, la volonté enfin affichée de la Direction des Affaires Maritimes de prendre en compte les problèmes de vie scolaire vont dans le sens de ce que réclamait la FSU depuis longtemps. Nous ne pouvons que nous en féliciter, même si nous avons bien conscience qu'il reste encore beaucoup de dossiers à faire avancer dont celui de la déprécarisation.



LE 4 DECEMBRE JE VOTE



LE 4 DECEMBRE JE VOTE

ENSEIGNEMENT MARITIME

BTS : une victoire pour l'avenir !



En novembre 2013, Frédéric Cuvillier, ministre délégué aux transports et à l'économie maritime, annonçait enfin **la création de BTS dans l'enseignement maritime**. Il aura fallu vaincre bien des réticences, bien des frilosités, bien des corporatismes pour obtenir ce résultat. Le SNETAP-FSU a été la première organisation syndicale à revendiquer cette création dès 2004 auprès de la Direction des Affaires Maritimes. **Année après année, nous avons su persuader nos interlocuteurs de la nécessité de cette création de BTS, non seulement pour compléter l'offre de formation proposée par l'enseignement maritime secondaire mais aussi pour offrir un parcours de formation cohérent aux élèves et aux familles.** C'est en 2009, alors que les organisations syndicales discutaient avec la Direction des Affaires Maritimes et l'Inspection Générale de l'Enseignement Maritime de la mise en place du Baccalauréat Professionnel en 3 ans que nous avons compris qu'il fallait donner un coup d'accélérateur à ce dossier. **Pour le SNETAP-FSU, la rénovation de la voie professionnelle devait s'inscrire dans une réflexion plus large, en aval et en amont, sur l'architecture générale des parcours de formation et offrir un accès à l'enseignement supérieur aux bacheliers profes-**

sionnels qui le souhaitent. Car à l'exception de la formation d'OCQP réservée à quelques bacheliers professionnels, l'accès aux études supérieures était quasiment impossible aux titulaires d'un Bac Pro. Nous avons alors été rejoints dans notre réflexion par les deux autres organisations syndicales. **Pendant l'année scolaire 2012-2013, le SNETAP-FSU, s'est fortement impliqué dans le groupe de travail chargé de donner les contours à ce BTS et de le mettre en place concrètement.** Nos militants se sont battus pied à pied avec la Direction des Affaires Maritimes et l'IGEM pour infléchir les premières orientations qui ne nous semblaient pas aller dans le bon sens et interpellé directement le cabinet du ministre. En septembre 2014, deux classes de BTS PGEM (Pêche et Gestion de l'Environnement Marin), deux classes de BTS MASEN (Maintenance des Systèmes Electro-Navals) et deux classes de Mise à Niveau Maritime préparatoires aux BTS ont été ouvertes. Les équipes pédagogiques qui ont travaillé à l'accueil de ces classes et à l'écriture des référentiels se disent très heureuses d'avoir participé à cette aventure. **Nous le sommes avec elles parce que c'est un de nos plus grands combats que nous voyons réussir !**

L'histoire des Affaires Maritimes a connu de multiples rebondissements. Notre syndicat a longtemps combattu sa gestion colbertiste menée par un encadrement supérieur à statut militaire (Administrateurs des Affaires Maritimes et Officiers du Corps Technique et Administratif des Affaires Maritimes) carriériste et hégémonique sur les postes de direction de cette administration tout en échappant à la rigueur des réductions d'effectifs et de moyens imposés aux autres personnels... Après le passage d'une réforme générale des politiques publiques (RGPP) menée à la hussarde par le gouvernement Sarkozy en 2010, poursuivie par l'actuel gouvernement sous le nom de Modernisation de l'Action Publique (MAP), on ne peut que constater une grande désorganisation pour les personnels, souvent livrés à eux-mêmes, sans formation appropriée (ni de base, ni continue) notamment pour les personnels à compétence technico-administrative. On déplore également l'absence d'offre de formation spécifique pour la préparation de concours, dans le cadre de la promotion interne. Nous sommes aujourd'hui dans une situation critique : les personnels ex-

afaires maritimes ont été éclatés dans des services qui parfois ne se parlent pas (Directions Interrégionales de la Mer, Directions Départementales des Territoires et de la Mer - Délégation à la Mer et au Littoral), dont les modes de fonctionnement diffèrent, les recrutements ont été noyés dans une grande bourse interministérielle très opaque dont les règles de gestion restent obscures, les concours perdant au passage leur caractère maritime spécifique ; le personnel qualifié est vieillissant, les départs en retraite sont massifs et on ne voit pas beaucoup de nouveaux arrivants... Se posera bientôt la question de la transmission des compétences ! **La bonne volonté de ses personnels ne suffit plus désormais pour assurer la continuité du service,** notre administration doit modifier radicalement sa politique d'emploi, alerter les décideurs publics (Ministres de tutelle, Fonction publique, Premier Ministre) de la prégnance des revendications de ses salariés et assurer le maintien de notre spécificité. **Les représentants du Syndicat National Unitaire Interministériel Territoires Agriculture et Mer (SNUITAM-FSU) s'engagent avec eux dans cette perspective.**

AFFAIRES MARITIMES

Les Affaires Maritimes, quel avenir?



H. travaille au bureau formation maritime d'une DIRM où comme souvent un dossier important l'attend : la préparation de la commission régionale des examens de la marine marchande et de la formation continue. Elle sait qu'au cours de la journée elle ne pourra pas rester concentrée longtemps sur ce dossier. Déjà le téléphone sonne et un jeune futur marin lui pose des questions sur la formation qu'il devra suivre pour pouvoir embarquer à bord d'un navire de commerce. Puis, un marin pêcheur entre dans son bureau pour savoir quand il pourra venir retirer son brevet, obtenu après validation de son cursus scolaire et de son temps de navigation qu'elle va devoir contrôler. Le chef de service vient aussi s'informer de l'avancée du dossier du prochain examen : formation du jury, vérification des dossiers des candidats, ordre de passage, récupération des sujets,... Puis il évoque le prochain conseil de perfectionnement du lycée maritime, car la DIRM en exerce la tutelle académique et participe à toutes ses réunions (CA, commission des bourses, conseils pédagogiques...). Elle s'accorde une petite pause-café et avec une collègue, elle peut ainsi échanger ses craintes sur les perspectives du service en

termes d'effectifs. Elle partage aussi son amertume sur le peu de reconnaissance qu'on lui accorde. Sa collègue raconte aussi la demande pressante d'un armateur dont le navire, à Singapour, va avoir un « port state control » (contrôle État au port), parce qu'un marin embarqué, de nationalité philippine, n'a pas encore fait reconnaître ses brevets professionnels. Elle a pu répondre une fois de plus, malgré les difficultés d'appréhension de ce dossier qui lui a demandé de lire et de traduire plusieurs documents en anglais et de finaliser la procédure d'authentification avec les autorités maritimes du pays concerné. Elle est déçue de ne pas avoir bénéficié des stages d'anglais, pourtant réclamés depuis plus de 10 ans ! L'administration se soucie peu des états d'âme de son personnel d'exécution de catégorie C comme elle. Elle en veut pour

preuve la « revalorisation salariale » que l'État vient de leur accorder. Celle-ci ne rattrape même pas l'augmentation du coût de la vie ! Cependant elle espère qu'en se battant collectivement, ils pourront enfin obtenir une reconnaissance et des perspectives de carrière légitimement revendiquées. **Personnel d'exécution vous avez dit ?**

AFFAIRES MARITIMES

La journée ordinaire d'un agent de catégorie C du bureau de la formation maritime de la DIRM

ENSEIGNEMENT MARITIME

Vie scolaire : le SNETAP-FSU enfin entendu !



Depuis près de 10 ans, le SNETAP-FSU a fait des questions de vie scolaire une de ses priorités. Nous n'avons cessé de plaider pour le renforcement des équipes dans les lycées maritimes, pour la professionnalisation des agents en exigeant que soit étoffée et rendue accessible l'offre de formation continue. Nous avons aussi régulièrement dénoncé le fait que des assistants d'éducation puissent être employés à des tâches de maintenance informatique ou à la tenue des CDI parce que cela conduisait à dépouiller les effectifs de surveillance et d'encadrement et à brouiller la réalité effective des dotations des établissements. Pour les surveillants titulaires ATE (ex OEA surveillants), le SNETAP a obtenu après des années de combat le doublement de leur indemnité et continue de se battre pour que leur soit offert un réel débouché vers la catégorie B. Depuis la création dans l'enseignement agricole public de postes de TEPETA

(aujourd'hui TFR) vie scolaire, postes de catégorie B, le SNETAP a revendiqué la création de postes équivalents de catégorie B pour les services de vie scolaire. Après des années de refus de l'autorité de tutelle (DAM) de créer de tels postes, 4 postes de catégorie B « responsables de vie scolaire » ont finalement été créés en janvier 2014, et un 5^e poste devrait être créé à Ciboure. C'est une victoire pour le SNETAP-FSU même si nous souhaitons que chaque établissement soit doté d'un poste de catégorie B et surtout que ces postes puissent être accessibles aux surveillants titulaires ATE. Enfin, concernant les CPE, le SNETAP-FSU continue de se battre pour l'alignement de leurs obligations de service sur celles de leurs homologues de l'enseignement agricole. Une réunion des 12 CPE du réseau a eu lieu fin septembre et la question de la révision des obligations de service des CPE y a été abordée.



Avec la FSU, pour le Service Public !

